



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **30 mai 2016**

Délibération n° 2016-1259

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Projets pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L - Etudes liées aux procédures administratives - Avenant à la convention de groupement de commandes

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : lundi 9 mai 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er juin 2016

*Présents* : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mmes Balas, Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jaquet, Mme Jannot, MM. Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vincendet.

*Absents excusés* : Mmes Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barret (pouvoir à Mme Sarselli), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mmes Laval (pouvoir à Mme Corsale), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Vial (pouvoir à M. Suchet).

*Absents non excusés* : M. Aggoun.

**Conseil du 30 mai 2016****Délibération n° 2016-1259**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Projets pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L - Etudes liées aux procédures administratives - Avenant à la convention de groupement de commandes**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon, SNCF Gares et Connexions, Réseau ferré de France (RFF) et Vinci immobilier ont souhaité mener de manière commune et concertée les études liées à certaines procédures administratives concernant les projets de pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L. Ces projets prévus entre 2016 et 2021 sur le secteur "gare ouverte" du projet urbain Lyon Part-Dieu, partagent de nombreuses interfaces. Ils sont chacun soumis à des procédures administratives précises, dont certaines demandent d'être coordonnées. Afin de mener à bien ces diverses obligations, les différents partenaires ont souhaité constituer un groupement de commandes.

L'objectif du groupement de commandes est de garantir la cohérence des études ainsi que leur niveau de détail nécessaires aux procédures réglementaires pour les projets suivants :

- le projet de PEM, composé par :

- . la gare, sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares et Connexions,
- . les voiries, tunnels et trémies, sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon,
- . l'espace mobilité Béraudier, sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole,
- . les accès Pompidou, sous la maîtrise d'ouvrage de RFF,
- . le projet Two Lyon, sous la maîtrise d'ouvrage de Vinci immobilier ;

- la voie L, sous la maîtrise d'ouvrage de RFF.

Ce groupement de commandes a pour objet l'achat des prestations suivantes, sous coordination de la Métropole de Lyon :

- réalisation des études d'impact (EI), assistance à la conduite des procédures d'enquêtes publiques environnementales et évaluation environnementale de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU), pour les projets de PEM Part-Dieu, Two Lyon et voie L,

- réalisation d'une ou plusieurs études de sûreté et de sécurité publique (ESSP) pour les projets de PEM et Two Lyon, en fonction des obligations réglementaires.

La Métropole est coordonnateur du groupement de commandes pour la passation des marchés jusqu'à leur notification. Ensuite, chaque membre du groupement a la responsabilité d'établir des bons de commande répondant à son besoin et en assurera l'exécution technique et financière.

Par délibérations n° 2013-4333 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 16 décembre 2013, n° 2014-6289 du Conseil municipal de Lyon du 20 janvier 2014 et n° 2015-0918 du Conseil de la Métropole de Lyon du 10 décembre 2015, le principe de création d'une société publique locale (SPL) pour conduire le projet Lyon Part-Dieu a été approuvé.

Les délibérations susvisées prévoient que les engagements pris par la Métropole de Lyon concernant le périmètre de compétence transféré à la SPL Lyon Part-Dieu seront repris par cette dernière.

Les marchés énoncés ci-dessus (EI et ESSP), pour lesquels le groupement de commandes a été créé et qui ont été attribués initialement par la Métropole, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ont pour objet des prestations dédiées au projet Lyon Part-Dieu. Il convient donc de modifier le groupement de commandes.

Le présent avenant a pour objet de substituer la SPL Part-Dieu à la Métropole de Lyon dans le groupement de commandes.

Ainsi, la SPL Lyon Part-Dieu reprendrait le rôle de coordonnateur du groupement de commandes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes à passer entre la Métropole de Lyon, la société publique locale (SPL) Lyon Part-Dieu, Réseau ferré de France (RFF), SNCF Gares et Connexions et Vinci immobilier pour la réalisation des études d'impact, l'assistance à la conduite des procédures d'enquêtes publiques environnementales, l'évaluation environnementale de la déclaration de projet et les études de sûreté et de sécurité publique (ESSP) des projets pôle d'échanges multimodal (PEM) Part-Dieu, Two Lyon et voie L à Lyon 3°.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2016.**